

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

2 juin 2023

**OBJET :**

Attribution de subventions aux associations

N° 2023-027

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Absents : 3
- Procurations : 2
- Votants : 18



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau		X	Patrick Faderne
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	Grégory Palandre

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

### OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la délibération n°2023-019 du 11 avril 2023 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 ;

Considérant les dossiers de demandes de subventions présentés par les associations

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal :

- ETABLIT, conformément à l'état ci-dessous présenté, la liste des bénéficiaires des subventions ainsi que le montant accordé

Associations	Attribution 2023	
ABRP (Amicale des Brossiers Retraités de la Prairie de HERMES)	400 €	Unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers de Hermes	500 €	Majorité Abstention Manuel Balache
ARCAM (Association Rurale Culturelle Arts et Musique)	300 €	Unanimité
Beauvaisis Dodgeball club	700 €	Majorité Abstention : Manuel Balache Ne participe pas au vote : Patrick Faderne
Bien Aller Hermois	500 €	Majorité Contre : Nathalie Laprévote Abstention : Isabelle Pellet
Bougeons-nous la santé	1 250 €	Unanimité
Cap sur la culture	500 €	Unanimité Ne participe pas au vote : Manuel Balache
Cercle des jeux de réflexion	100 €	Unanimité
Clic Clac Scrap	500 €	Unanimité
Club de gymnastique de Hermes	4 000 €	Unanimité Ne participe pas au vote : Axel Descroix
HBAC (Hermes-Berthecourt Athlétic Club)	10 382 €	Majorité Contre : Patrick Faderne, Gaetan Bondu, Marie-Claude Manzinali, Liliane Lammens, Nathalie Laprévote Abstention : Joelle Charbonnier, Claire Lejeune, Manuel Balache, Isabelle Pellet Jean Marc Bonnay Ne participent pas au vote : Emeric Cellier et Axel Descroix
Hermes Canoë Kayak	6 500 €	Unanimité Ne participe pas au vote : Nathalie Laprévote
Hermes et son passé	0 €	Unanimité Ne participent pas au vote : Patrick Faderne et Claire Lejeune
La Boule Hermoise	500 €	Unanimité
La Gaule Hermoise	250 €	Unanimité
Le souvenir Français	100 €	Unanimité
Les motards de l'Oise	500 €	Majorité Abstention : Manuel Balache Contre : Véronique Moreau Ne participe pas au vote : Patrick Faderne
Les restaurants du cœur – les relais du cœur	300 €	Majorité Contre : Isabelle Pellet, Grégory Palandre, Jean-Marc Bonnay et Nathalie Laprevote
OJSS (Office de la Jeunesse, des Sports et Services)	0 €	Unanimité
Secours catholique	300 €	Majorité Contre : Isabelle Pellet, Grégory Palandre, Jean-Marc Bonnay et Nathalie Laprevote
Société communale des droits de chasse de Hermes	1 300 €	Majorité Abstention : Claire Lejeune et Axel Descroix Contre : Manuel Balache Ne participe pas au vote : Nathalie Laprévote
Tennis Club de Hermes	4 000 €	Unanimité Ne participent pas au vote : Patrick Faderne et Gaetan Bondu

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216003103-20230509-2023\_\_027-DE

Coopérative scolaire Louis Aragon	2 937 €	Unanimité
Coopérative scolaire Elsa Triolet	1 452 €	Unanimité
Coopérative scolaire Edmond Leveillé	3 729 €	Unanimité
<b>TOTAL :</b>	<b>41 000 €</b>	

Fait et délibéré à Hermes, le jour, mois et an susvisés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gregory Palandre

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023



ID : 060-216003103-20230509-2023\_\_027-DE